

COMMENT VOUS INSCRIRE À LA.SCO ?

Une fois votre agrément obtenu, vous pouvez bénéficier de ce téléservice. Pour cela, vous devez vous inscrire sur le site internet de FranceAgriMer (www.franceagrimer.fr) dans la rubrique : **Téléprocédures/Espace Collectivités/Inscription.**

Pour vous aider dans cette démarche, il est conseillé de consulter d'abord le manuel de procédure disponible à la rubrique : **Téléprocédures/Espace Collectivités/Assistance-Documentation** (inscription au service LA.SCO).

Au terme de votre inscription, un identifiant de connexion vous sera délivré. Vous pourrez ainsi accéder à la rubrique **Téléprocédures/Espace Collectivités/Accueil personnalisé** qui vous permettra d'établir votre demande de paiement. Un menu d'aide est disponible en ligne (Manuel LA.SCO).

DES QUESTIONS CONCERNANT LA.SCO ?

Pour vous aider, en cas de difficulté dans l'utilisation du téléservice, FranceAgriMer a mis en place :

- > une assistance téléphonique
du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h
01 73 30 29 41 ou 01 73 30 29 42
- > teleprobeneficiaires@franceagrimer.fr

Crédit photos : T.Lacoste et I.Dorpe, Qualipige, CNIEL/Fotolia.com/DR



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

LA.SCO

Un téléservice pour les bénéficiaires de la mesure lait dans les écoles



FranceAgriMer



FranceAgriMer

www.franceagrimer.fr



LA.SCO

Établissements scolaires et crèches, simplifions votre déclaration

QU'EST-CE QUE LA.SCO ?

Vous êtes bénéficiaire des aides au lait dans les écoles ? FranceAgriMer, établissement en charge de cette mesure, met à votre disposition un téléservice pour faciliter l'élaboration de votre demande de paiement.

Cet outil s'appelle LA.SCO pour LAit SCOLAire.

Ce téléservice vous permet de saisir, au fur et à mesure, vos factures ou vos récapitulatifs de consommation au cours de la période concernée par la demande d'aide et ce dès le début cette période.

À partir de la saisie des caractéristiques de la ou des structures (scolaires ou crèches) que vous gérez, **l'application effectue tous les calculs** et, en relation avec les données déjà détenues par l'établissement, vous propose de **contrôler votre future demande de paiement à partir d'un specimen (qui n'est pas à adresser à FranceAgriMer)**.

L'application vous avertit également des éventuels documents complémentaires que vous devez transmettre à FranceAgriMer avec votre demande de paiement.

Une fois cette phase de contrôle terminée, les données sont transmises à FranceAgriMer par flux informatique.

Après cette transmission, vous devez éditer votre demande de paiement, en cliquant sur Édition (lorsque la demande de paiement est éditée, il ne vous est alors plus possible d'y effectuer de modification). Vous devez ensuite adresser votre demande de paiement (**duplicata**) à FranceAgriMer, signée, cachetée et complétée des documents nécessaires si besoin.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA.SCO ?

Simplification et fiabilité des demandes

Pour effectuer votre demande de paiement, vous êtes guidés et aidés dans votre démarche par l'outil LA.SCO, ce qui permet de détecter certaines anomalies en temps réel, de les corriger, d'éviter des rejets auparavant détectés lors du traitement du dossier à FranceAgriMer et donc d'accélérer l'acceptation de votre dossier.

Accélération du paiement

À réception à FranceAgriMer, votre demande de paiement est reconnue comme une demande effectuée par télédéclaration et bénéficie d'un traitement prioritaire, ce qui accélère d'autant votre paiement.

Le téléservice n'est accessible qu'à condition que la structure (scolaire et/ou crèche) soit identifiée à FranceAgriMer par un numéro d'agrément.



Demande d'agrément à la mesure

du lait scolaire : **01 73 30 32 19**

ou par email à **celluleagreementsDIPS@franceagri.fr**